ART. 3 QUATER N° AC56

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

#### DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Retiré

## **AMENDEMENT**

Nº AC56

présenté par M. Juanico, Mme Victory, Mme Manin et Mme Tolmont

#### **ARTICLE 3 QUATER**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

«, ainsi que l'enseignement du savoir rouler ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les programmes scolaires doivent comporter l'enseignement du savoir rouler.

Si l'école est le premier lieu pour acquérir les savoirs sportifs fondamentaux que sont le savoir rouler et le savoir nager, force est de constater que de nombreux enfants ne maîtrisent pas ces savoirs, d'où la pertinence d'inclure leur enseignement dans les programmes scolaires.